PROVINCE DE QUEBEC MRC DE MASKINONGÉ MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 4 mars 2024 à 19h30 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS:

Mme Charline Plante, mairesse Mme Lucie Hamelin, conseillère Mme Emilie Maloney, conseillère Mme Christiane Forcier, conseillère M. Francis Dupuis, conseiller M. Jean-Francois Marcouiller, conseiller

EST ABSENTE : Madame Roseline St-Onge, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTE:

Mme Sandra Gérôme, directrice générale et greffière-trésorière

PROPOSITION ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024

4. CORRESPONDANCE

4.1 Ministère du tourisme, aide financière pour mise en valeur de l'arbre à paparmane

5. RAPPORT DES COMITÉS

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

- 6.1 Approbation de la liste des comptes
- 6.2 Dépôt des engagements financiers
- 6.3 Amendements et rapports budgétaires année 2024

7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION

- 7.1 Adoption du règlement 2024-002 amendant le règlement 2009-004 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques
- 7.2 Barrage routier Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes
- 7.3 Renouvellement du contrat de location du photocopieur
- 7.4 Autorisation du paiement à Entreprises St-Élie pour l'entretien de certains chemins ou rues privés
- 7.5 Autorisation du paiement à Services KLK pour l'entretien de certains chemins ou rues privés
- 7.6 Autorisation du paiement à Entreprises Déziel pour l'entretien de certains chemins ou rues privés

- 7.7 Autorisation du paiement à Marc-André Lavallée pour l'entretien de certains chemins ou rues privés
- 7.8 Budget transfert 2024
- 7.9 Achat d'un balai à tapis pour l'aspirateur central
- 7.10 Mandat pour le remplacement de l'unité de climatisation de la Maison du citoyen
- 7.11 Inscription de la directrice générale au congrès annuel de l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec)
- 7.12 Participation au Défi Pissenlits édition 2024

8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

- 8.1 Autorisation du paiement à Groupe Lafrenière Tracteurs pour les réparations du tracteur Kubota 108S
- 8.2 Ajustement salarial des lieutenants et directeur adjoint du Service incendie de Saint-Éliede-Caxton
- 8.3 Ajustement salarial du directeur du Service incendie de Saint-Élie-de-Caxton
- 8.4 Appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'application de l'abat poussière été 2024
- 8.5 Appel d'offres sur invitation pour le scellement de fissures 2024
- 8.6 Appel d'offres sur invitation pour les travaux de marquage de ligne sur la chaussée pour 2024
- 8.7 Appel d'offres sur SEAO pour la réparation des rues et chemins d'asphalte 2024
- 8.8 Embauche d'un Directeur des travaux publics

9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME

10. RÉSOLUTIONS – SUBVENTIONS

10.1 Montant accordé à la bibliothèque de Saint-Élie-de-Caxton suite au dépôt du rapport financier

Demandes d'aide financière : 10.2 Maison des jeunes au Cœur des Montagnes

10.3 Fabrique de Saint-Élie

10.4 L'Auguste théâtre Noël dans l'Caxton 10.5 L'Orphéon Saint-Élie-de-Caxton

10.6 Association des riverains du Lac Plaisant Inc.
10.7 Association des propriétaires du Lac Souris
10.8 Association des propriétaires du Lac Long
10.9 Association des propriétaires du Lac Bell Inc.

11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

- 11.1 Distribution et plantation de jeunes arbres dans le cadre du mois de l'arbre
- 11.2 Dérogation mineure : 221, rue Lucien
- 11.3 Dérogation mineure : 160, rue du Petit Lac-Rose
- 11.4 Embauche d'une inspectrice en bâtiment et environnement pour la durée d'un congé de maternité

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

Tout d'abord, je tiens à mentionner que je peux comprendre que certains citoyens sont insatisfaits de leur compte de taxes. Lors de la présentation du budget et du taux de taxation, le mois dernier, il a été mentionné tous les efforts déployés afin de tenter de diminuer l'impact chez les citoyens. Plusieurs citoyens sont mécontents concernant principalement l'évaluation et la Sûreté du Québec. Au cours des dernières années, ces montants étaient mis dans le taux de taxation sans que les citoyens ne voient le montant réel de ce que cela coûte. On a voulu l'inscrire de façon plus transparente.

De plus, il y aura un crédit sur le compte de taxes de certains citoyens du Domaine Ouellet concernant l'aqueduc saisonnier. Une lettre sera envoyée aux citoyens concernés. Si vous avez des questionnements à ce sujet, je vous invite à communiquer avec la municipalité qui se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Au cours des prochaines semaines, je vais partager le travail à la mairie avec madame Lucie Hamelin qui est mairesse suppléante. Certains dossiers seront traités par Lucie et d'autres par moi. Lucie a pleinement ma confiance et elle saura prendre en charge les dossiers qui lui seront confiés.

Je vous remercie à l'avance de votre compréhension.

Sur ce, je nous souhaite une belle et bonne réunion dans le respect de l'opinion de chacun.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2024-03-043

Sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout des items : 7.13 Remboursement de taxes de service pour les abonnés saisonniers à l'aqueduc du Domaine Ouellet
 - 7.14 Autorisation de signature pour la modification de l'entente avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour la subvention concernant l'aménagement du Parc Nature et Culture
 - 7.15 Autorisation d'aller en appel d'offres pour travaux admissibles au programme PRABAM et modification des travaux projetés

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024

RÉSOLUTION 2024-03-044

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du 5 février 2024 sans aucune modification.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

4.1 Ministère du Tourisme, aide financière pour mise en valeur de l'arbre à paparmane

La correspondance sera déposée aux archives de la municipalité pour consultation.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport des comités lors de cette séance.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

6.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

14913	ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	LOCATION MACHINERIE DÉMOLITION INCENDIE RUE PRINCIPALE	689.85 \$
14914	MAGASIN PIERRE MARCOTTE INC.	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN GARAGE MUNICIPAL ET PARC	74.17 \$
14915	ENTREPRISES DÉZIEL INC.	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR NORD, DOMAINE OUELLET SABLAGE CHEMIN SUITE A UN INCENDIE	49 050.06 \$
14916		ANALYSES D'EAU	605.91 \$
14917	FORTE SYLVAIN	JETON DE PRÉSENCE CCU	30.00 \$
14918	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	692.45 \$
14919	LE GROUPE CONSILIUM	PREPARATION EQUITE SALARIALE, CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES	527.41 \$
14920	GROUPE CLR	REPARTITION CELLULAIRES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE INCENDIE	149.41 \$

	T	T	
14921	GESTION SANITAIRE DAVID- MORIN	COLLECTE MATIERES RESIDUELLES	11 034.62 \$
14922	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	RENOUVELLEMENT DE RADIOCOMMUNICATION LICENCES PORTATIFS	471.33 \$
14923	MATERIAUX LAVERGNE	MATÉRIAUX POUR GARAGE DE LA CULTURE, PARC JONZIEUX ET VOIRIE	123.82 \$
		SERIVCE D'INGENIERIE, CONSULTATION TECH. EN GEOMATIQUE, ENTRETIEN	
14924	MRC DE MASKINONGE	RESEAU FIBRE OPTIQUE	5 635.15 \$
14925	MUNICIPALITE DE SAINT- ETIENNE-DES-GRES	ENTENTE LOISIRS SOCCER	400.00 \$
14926	PAYSAGEMENT TOMMY CARON	CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2 PAIEMENTS	37 317.32 \$
14927	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES POUR STATIONS DE POMPAGE	2 422.68 \$
14928	POSTES CANADA	FRAIS PUBLICATIONS MUNICIPALES	825.62 \$
14929	RESEAU BIBLIO CQLM	COTISATION ANNUELLE RESEAU BIBLIO	15 468.17 \$
14930	RETRAITE QUÉBEC	COTISATION AU REGIME DE PRESTATIONS ÉLUS	358.00 \$
14931	RIVARD GUY	LOCATION CONTENEUR JANVIER 2024	86.23 \$
14932	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	ENTRETIEN CLIMATISATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	472.09 \$
14933	SBM - DIJITEC INC.	FRAIS POUR LOCATION PHOTOCOPIEUR ET COPIES	899.41 \$
14934	SECURITE PLUS	ACHAT VÊTEMENTS TRAVAUX PUBLICS	400.00 \$
14935	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	RECHARGE CYLINDRE INCENDIE	510.49 \$
14936	SONIC ENERGIES INC.	ESSENCE, DIESEL ET HUILE À CHAUFFAGE	2 870.68 \$
14937	TRUDEL JEAN-NICHOLAS	JETON DE PRÉSENCE CCU	30.00 \$
14938	ALIMENTATION R. AUDET	ALIMENTS	10.58 \$
14939	ADN COMMUNICATION	ALERTES MUNICIPALES JANVIER 2024	98.59 \$
14940	ARCHAMBAULT-LALIBERTE THIERRY	JETON DE PRÉSENCE CCU	30.00 \$
	ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE	INSCRIPTION DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE	356.42 \$
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

14942	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	INSCRIPTION AU CONGRÈS DIRECTRICE GÉNÉRALE ET COTISATION À L'ASSOCIATION SANDRA GÉRÔME ET ODETTE VILLEMURE	1 717.54 \$
14943	ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE ST-ETIENNE	SUBVENTION ENTENTE BASEBALL MINEUR	250.00 \$
14944	ASSOCIATION DE SOCCER DE ST-ETIENNE	ENTENTE ASSOCIATION SOCCER ST-ETIENNE DES GRÈS, SUBVENTION	550.00 \$
14945	CANAC	BÂCHE POUR SERVICE INCENDIE	170.21 \$
14946	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	AMPOULES CAMION INCENDIE	29.39 \$
14947	SYNDICAT REG. DES EMPL.MUN. MAURICIE CSN	JETON DE PRÉSENCE CCU COTISATIONS SYNDICALES	30.00 \$ 692.22 \$
14949		REPAS POMPIERS	260.49 \$
		TOTAL	135 340.31 \$

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2024-03-045

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Emilie Maloney II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer pour 2023 au montant de 25 644.15 \$, pour 2024 au montant de 109 696.16 \$ et déjà payés au montant de 35 060.25 \$, et les salaires nets du mois de janvier 2024 au montant de 41 038.15 \$, totalisant la somme de 211 438.71 \$.

Adoptée

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière trésorière

6.2 DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

La directrice générale et greffière trésorière, madame Sandra Gérôme, dépose les listes des engagements financiers pour le mois de février 2024.

6.3 AMENDEMENTS ET RAPPORTS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2024

AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES ANNÉE 2024

RÉSOLUTION 2024-03-046

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Emilie Maloney II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER la liste des amendements budgétaires de l'année 2024 du journal du budget révisé portant les numéros de journaux 5, 6 et 7 ainsi que le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 29 février 2024 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2024 montrant un surplus de 40 240 \$.

Adoptée

- 7. RÉSOLUTIONS ADMINISTRATION
- 7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2009-004
 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET
 L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MASKINONGÉ MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT 2024-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2009-004 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Jean-François Marcouiller lors de la séance du conseil du 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE le conseil adopte le règlement 2024-002 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Ce règlement est intitulé « Règlement numéro 2024-002 amendant le règlement 2009-004 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques.

ARTICLE 2 OBJET

Ce règlement a pour objet de modifier l'article 3 « Destination du fonds » du règlement 2009-004.

ARTICLE 3 MODIFICATION ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT 2009-004

Article 3. DESTINATION DU FONDS

Les sommes versées au fonds seront utilisées, soustraction faite d'une somme correspondant à 15 % à titre de coût d'administration du régime :

- à la réfection ou à l'entretien de tout ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir des sites de carrières ou de sablières situés sur le territoire de la municipalité, des substances assujetties à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 4 du règlement 2009-004;
- 2. à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport des substances assujetties.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Charline Plante,	mairesse

Avis de motion : 5 février 2024

Dépôt du projet de règlement : 5 février 2024

Adoption du règlement : 4 mars 2024 Avis de promulgation : 6 mars 2024 Entrée en vigueur : 4 mars 2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-002 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2009-004 CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 5 février 2024;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé en même temps de l'avis de motion;

RÉSOLUTION 2024-03-047

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par monsieur Francis Dupuis II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le règlement 2024-002 intitulé « Règlement 2024-002 amendant le règlement 2009-004 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques ».

Adoptée

7.2 BARRAGE ROUTIER MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES

AUTORISATION À LA MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES POUR LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER LE DIMANCHE 30 JUIN 2024

ATTENDU que la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes tient depuis plusieurs années un barrage routier dans les rues du village afin de recueillir des fonds pour les différentes activités qu'elle organise.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton soutient la Maison des Jeunes et l'encourage dans l'accomplissement de sa mission auprès des jeunes de la municipalité.

RÉSOLUTION 2024-03-048

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes à tenir un barrage routier le 30 juin 2024 à l'intersection de l'avenue Principale et du Chemin des Loisirs et à l'intersection de la rue Saint-Louis et Route des Lacs. La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

Adoptée

7.3 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR

RENOUVELLEMENT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT que le contrat de location du photocopieur vient à échéance au début du mois d'avril prochain.

CONSIDÉRANT une proposition présentée par SBM Dijitec, notre fournisseur actuel, permettant d'avoir un photocopieur plus puissant et moins coûteux autant pour les frais de location que pour les copies, ce qui représente une économie de 59.83 \$ par mois;

RÉSOLUTION 2024-03-049

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par madame Emilie Maloney
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE RENOUVELLER le contrat de location avec SBM Dijitec au coût de 185.00 \$ par mois pour le photocopieur Sharp BP-70C45. Les frais pour les copies seront facturés selon le nombre de copies effectuées au cours du mois.

Adoptée

7.4 AUTORISATION DU PAIEMENT À ENTREPRISES ST-ÉLIE POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS OU RUES PRIVÉS

<u>AUTORISATION DU PAIEMENT À ENTREPRISE ST-ÉLIE (2020) INC. POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS OU RUES PRIVÉS</u>

CONSIDÉRANT que la Politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés a été adoptée lors de la séance du conseil du 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT que des demandes d'entretien ou d'amélioration d'un chemin ou rue privé ont été déposées à la Municipalité selon la politique;

RÉSOLUTION 2024-03-050

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par madame Lucie Hamelin II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la direction générale à effectuer le paiement à Entreprise St-Élie (2020) Inc. pour l'entretien et l'amélioration des chemins et rues décrits ci-après :

Rue du Bonheur : 488.64\$ Rue du Petit-Lac-Rose : 1 424.54 \$ Rue Saint-Paulin: 2 306.40 \$ Rue Juneau: 814.03 \$ Avenue Bournival: 1 807.38 \$ Avenue de la Plage : 903.70 \$ Rue du Domaine-Samson : 4 217.25 \$ Rue de la Sapinière : 7 125.24 \$ Rue Deschênes : 950.00\$ Rue Roland-Legris: 1 770.05 \$ Rue Ricard: 2 442.07 \$

Le montant total est de 24 249.30 \$ incluant les taxes.

Adoptée

7.5 AUTORISATION DU PAIEMENT À SERVICES KLK POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS OU RUES PRIVÉS

<u>AUTORISATION DU PAIEMENT À SERVICES KLK INC. POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS</u> CHEMINS OU RUES PRIVÉS

CONSIDÉRANT que la Politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés a été adoptée lors de la séance du conseil du 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT que des demandes d'entretien ou d'amélioration d'un chemin ou rue privé ont été déposées à la Municipalité selon la politique;

RÉSOLUTION 2024-03-051

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par monsieur Francis Dupuis II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la direction générale à effectuer le paiement à Services KLK Inc. pour l'entretien et l'amélioration des chemins et rues décrits ci-après :

 Rue des Geais-Bleus :
 1 839.60 \$

 Chemin du Lac-Bell :
 9 772.88 \$

 Rue Rémi :
 1 724.63 \$

Le montant total est de 13 337.11 \$ incluant les taxes.

7.6 AUTORISATION DU PAIEMENT À ENTREPRISES DÉZIEL POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS OU RUES PRIVÉS

<u>AUTORISATION DU PAIEMENT À LES ENTREPRISES DÉZIEL INC. POUR L'ENTRETIEN DE</u> CERTAINS CHEMINS OU RUES PRIVÉS

CONSIDÉRANT que la Politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés a été adoptée lors de la séance du conseil du 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT que des demandes d'entretien ou d'amélioration d'un chemin ou rue privé ont été déposées à la Municipalité selon la politique;

RÉSOLUTION 2024-03-052

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par madame Emilie Maloney II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la direction générale à effectuer le paiement à Les Entreprises Déziel Inc. pour l'entretien et l'amélioration de la rue suivante:

Rue Pierre Gagnon: 2 127.04 \$

Le montant total est de 2 127.04 \$ incluant les taxes.

Adoptée

7.7 AUTORISATION DU PAIEMENT À MARC-ANDRÉ LAVALLÉE POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS OU RUES PRIVÉS

<u>AUTORISATION DU PAIEMENT À TRANSPORT MARC-ANDRE LAVALLEE POUR L'ENTRETIEN DE</u> CERTAINS CHEMINS OU RUES PRIVÉS

CONSIDÉRANT que la Politique administrative pour l'entretien et l'amélioration des chemins privés a été adoptée lors de la séance du conseil du 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT que des demandes d'entretien ou d'amélioration d'un chemin ou rue privé ont été déposées à la Municipalité selon la politique;

RÉSOLUTION 2024-03-053

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par madame Emilie Maloney II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la direction générale à effectuer le paiement à Transport Marc-André Lavallée pour l'entretien et l'amélioration des chemins et rues décrits ci-après :

Rue Eddy :4 599.00 \$Rue Robichaud :5 173.88 \$Rue de la Montagne et avenue du Courant :5 518.80 \$Rue du Lac-Bellerive :2 874.38 \$

Le montant total est de 18 166.06 \$ incluant les taxes.

7.8 BUDGET – TRANSFERT 2024

BUDGET 2024 – TRANSFERT

ATTENDU les prévisions budgétaires adoptées pour l'année 2024;

RÉSOLUTION 2024-03-054

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le transfert au budget 2024 d'une somme de 43 183. \$ à la suite de la conciliation des taxes 2023 provenant du surplus accumulé non affecté.

Adoptée

7.9 ACHAT D'UN BALAI À TAPIS POUR L'ASPIRATEUR CENTRAL

ACHAT D'UN BALAI À TAPIS POUR L'ASPIRATEUR CENTRAL DE LA MAISON DU CITOYEN

ATTENDU que lors de l'achat de l'aspirateur central de la Maison du citoyen le balai à tapis n'était pas inclus dans les accessoires:

RÉSOLUTON 2024-03-055

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par madame Lucie Hamelin II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER l'achat d'un balai à tapis chez Aspirateurs GL au montant de 72.38 \$ taxes incluses.

Adoptée

7.10 MANDAT POUR LE REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION DE LA MAISON DU CITOYEN

MANDAT POUR LE REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION DE LA MAISON DU CITOYEN

CONSIDÉRANT que l'unité de climatisation à l'extérieur de la Maison du citoyen est installée depuis la construction du bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'automne dernier, l'unité de climatisation a cessé de fonctionner, le compresseur étant en cause:

CONSIDÉRANT que cet appareil fournit de la climatisation et ventilation dans les bureaux de la Maison du citoyen ainsi qu'à toute la partie de la clinique médicale et CLSC;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait bénéficier du programme PRABAM (programme d'aide pour les bâtiments municipaux) à condition que les travaux soient effectués avant le 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à trois entreprises;

RÉSOLUTON 2024-03-056

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis II est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE MANDATER l'entreprise Climatisation Bélanger pour le remplacement de l'unité de climatisation de la Maison du citoyen au coût de 21 175.00 \$ plus taxes conditionnellement à ce que l'installation soit effectuée au plus tard le 31 mai 2024.

Adoptée

7.11 INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ (ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC)

INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 2024-03-057

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER madame Sandra Gérôme, directrice générale à participer au Congrès de l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) au montant de 577.00 \$ plus taxes. Ce Congrès aura lieu le 12, 13 et 14 juin 2024 au Centre des congrès de Québec. Les dépenses inhérentes à ce congrès seront payées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

7.12 PARTICIPATION AU DÉFI PISSENLITS ÉDITION 2024

PARTICIPATION AU DEFI PISSENLITS EDITION 2024

CONSIDÉRANT qu'il est reconnu par la communauté scientifique que de laisser fleurir les pissenlits au printemps est une action concrète et vitale pour les pollinisateurs. Les pissenlits étant parmi les premières fleurs à éclore et représentent donc une source de nourriture (pollen et nectar) importante pour leur survie après la période hivernale.

CONSIDÉRANT que les insectes pollinisateurs assurent le tiers du garde-manger mondial par leurs précieux services de pollinisation (fruits, légumes, etc.) et qu'ils subissent actuellement un taux d'extinction sans précédent, notamment en raison de l'utilisation de pesticides, de la perte d'habitat et des impacts reliés aux changements climatiques.

RÉSOLUTION 2024-03-058

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'APPUYER la campagne du Défi pissenlits édition 2024 qui sera lancée officiellement le 15 avril prochain;

D'ADHÈRER au Défi pissenlits lancé à l'échelle du Québec au montant de 200.00 \$.

7.13 REMBOURSEMENT DE TAXES DE SERVICE POUR LES ABONNÉS SAISONNIERS À L'AQUEDUC DU DOMAINE OUELLET

REMBOURSEMENT DE TAXE DE SERVICE POUR LES ABONNÉS SAISONNIERS À L'AQUEDUC DU DOMAINE OUELLET

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à des vérifications pour la fourniture en eau aux abonnés saisonniers du Domaine Ouellet puisque celle-ci n'est pas en mesure de les alimenter efficacement ou en continue:

RÉSOLUTION 2024-03-059

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller II est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE REMBOURSER la taxe de service aux abonnés saisonniers de l'aqueduc du Domaine Ouellet;

LORS DU BRANCHEMENT de ces saisonniers, si l'alimentation en eau est possible, une facturation sera envoyée aux utilisateurs demandeurs;

Adoptée

7.14 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC POUR LA SUBVENTION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU PARC NATURE ET CULTURE

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA MODIFICATION DE L'ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC POUR LA SUBVENTION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU PARC NATURE ET CULTURE

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées à la lettre d'entente signée le 15 septembre 2022 entre la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et la Fédération des caisses Desjardins du Québec;

RÉSOLUTION 2024-03-060

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par madame Emilie Maloney II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la mairesse, madame Charline Plante et la directrice générale, madame Sandra Gérôme à signer pour et au nom de la municipalité la modification de l'entente avec la Fédération des Caisses Desjardins du Québec pour la subvention concernant l'aménagement du Parc Nature et Culture.

Adoptée

7.15 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX ADMISSIBLES AU PROGRAMME PRABAM ET MODIFICATION DES TRAVAUX PROJETÉS

<u>AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX ADMISSIBLES AU</u> PROGRAMME PRABAM ET MODIFICATION DES TRAVAUX PROJETÉS

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) prend fin le 31 mai 2024;

RÉSOLUTON 2024-03-061

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la directrice générale, madame Sandra Gérôme, à aller en appel d'offres pour des travaux admissibles au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et de modifier les travaux projetés.

Adoptée

- 8. RÉSOLUTIONS TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE
- 8.1 AUTORISATION DU PAIEMENT À GROUPE LAFRENIÈRE TRACTEURS POUR LES RÉPARATIONS DU TRACTEUR KUBOTA 108S

<u>AUTORISATION DU PAIEMENT À GROUPE LAFRENIÈRE TRACTEURS POUR RÉPARATION DU TRACTEUR KUBOTA 108S</u>

CONSIDÉRANT un bris important au niveau de l'hydraulique sur le tracteur kubota 108S;

CONSIDÉRANT ce bris. l'utilisation de ce tracteur était devenue restreinte:

CONSIDÉRANT que ce tracteur est un outil essentiel pour les travaux publics et qu'il était urgent de le faire réparer;

RÉSOLUTION 2024-03-062

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyée par madame Emilie Maloney il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la direction générale à effectuer le paiement à Groupe Lafrenière Tracteurs au montant de 10 094.43 \$ incluant les taxes pour les réparations effectuées au tracteur Kubota 108S.

Adoptée

8.2 AJUSTEMENT SALARIAL DES LIEUTENANTS ET DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

AJUSTEMENT SALARIAL DES LIEUTENANTS ET DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

CONSIDÉRANT qu'une entente de travail a été signée le 1^{er} août 2019 entre le Service de sécurité incendie de Saint-Élie-de-Caxton et la Municipalité et valide jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT l'article 10.2 a) de cette entente où il est mentionné que les salaires des opérateurs, des lieutenants et du directeur adjoint augmentent du même pourcentage par année que celui des pompiers formés;

CONSIDÉRANT que les salaires sont différents lors d'intervention et lors des pratiques et inspections;

CONSIDÉRANT qu'à l'annexe A de cette entente, il est mentionné qu'il y a un rattrapage sur 5 ans pour en venir à un salaire unique;

CONSIDÉRANT que les lieutenants et le directeur adjoint n'ont pas obtenu ce rattrapage afin d'obtenir un salaire unique en 2024;

RÉSOLUTION 2024-03-063

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Christiane Forcier II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la directrice générale à émettre toutes sommes dues aux lieutenants et directeur adjoint du Service de sécurité incendie de Saint-Élie-de-Caxton à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023. Le salaire unique pour 2024 est déjà versé selon l'entente.

Adoptée

8.3 AJUSTEMENT SALARIAL DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

AJUSTEMENT SALARIAL DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

CONSIDÉRANT qu'une entente de travail a été signée le 1^{er} août 2019 entre le Service de sécurité incendie de Saint-Élie-de-Caxton et la Municipalité et valide jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le salaire est différent lors d'intervention et lors des pratiques et inspections;

CONSIDÉRANT que le directeur du service incendie, étant un poste cadre, ne fait pas partie de cette entente:

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire appliquer les mêmes conditions de l'entente, en ce qui concerne le rattrapage salarial, au directeur incendie afin d'en venir à un salaire unique, soit le salaire lors d'intervention.

RÉSOLUTION 2024-03-064

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la directrice générale à émettre toutes sommes dues au directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Élie-de-Caxton depuis le 1^{er} janvier 2020 jusqu'à ce jour afin d'en venir à un salaire unique.

Adoptée

8.4 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE ET L'APPLICATION DE L'ABAT POUSSIÈRE ÉTÉ 2024

<u>AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'APPLICATION DE L'ABAT POUSSIÈRE</u>

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à l'application d'abat poussière (chlorure de calcium liquide) sur les chemins gravelés chaque été;

ATTENDU que la Municipalité doit procéder par un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'application de l'abat-poussière;

RÉSOLUTION 2024-03-065

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par monsieur Francis Dupuis il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la direction générale à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'application de l'abat-poussière pour l'été 2024.

Adoptée

8.5 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE SCELLEMENT DE FISSURES 2024

<u>AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE SCELLEMENT DES FISSURES POUR</u> 2024

ATTENDU que la Municipalité doit procéder par un appel d'offres pour le scellement des fissures pour 2024 afin de maintenir ses routes en bon état.

RÉSOLUTION 2024-03-066

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la direction générale à aller en appel d'offres sur invitation pour le scellement des fissures pour l'année 2024.

Adoptée

8.6 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE MARQUAGE DE LIGNE SUR LA CHAUSSÉE POUR 2024

<u>AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE MARQUAGE DE LIGNE SUR LA CHAUSSÉE POUR 2024</u>

ATTENDU que la Municipalité doit procéder par un appel d'offres pour le marquage de ligne sur la chaussée;

RÉSOLUTION 2024-03-067

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par monsieur Francis Dupuis il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la direction générale à aller en appel d'offres sur invitation pour le marquage de ligne sur la chaussée pour 2024.

8.7 APPEL D'OFFRES SUR SEAO POUR LA RÉPARATION DES RUES ET CHEMINS D'ASPHALTE 2024

<u>AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LA REPARATION DES RUES ET CHEMINS D'ASPHALTE 2024</u>

ATTENDU que la Municipalité doit procéder par un appel d'offres pour la réparation des rues et chemins d'asphalte au cours de l'année 2024.

RÉSOLUTION 2024-03-068

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la direction générale à déposer un appel d'offres sur le SEAO (système électronique d'appel d'offres) pour la réparation des rues et chemins d'asphalte pour 2024.

Adoptée

8.8 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des appels de candidatures pour combler le poste de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection:

RÉSOLUTON 2024-03-069

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christiane Forcier II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'EMBAUCHER monsieur Julien Dupont à titre de Directeur des travaux publics et d'autoriser la mairesse, madame Charline Plante et la directrice générale, madame Sandra Gérôme, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de monsieur Dupont.

Adoptée

- 9. RÉSOLUTIONS LOISIRS/CULTURE/TOURISME
- 10. RÉSOLUTIONS SUBVENTIONS
- 10.1 MONTANT ACCORDÉ À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON SUITE AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER

SUBVENTION ANNUELLE À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU que la Municipalité a reçu l'état des résultats de la Bibliothèque pour l'année 2023;

ATTENDU que le budget de la bibliothèque pour 2023 a été déposé à la Municipalité.

RÉSOLUTION 2024-03-070

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER une subvention de 4 800.00 \$ à la bibliothèque pour l'année 2024. Cette subvention servira à l'achat de livres et pour le fonds de roulement de la bibliothèque. Ce montant sera payable en deux versements, soit mai et octobre 2024.

Adoptée

DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

10.2 MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MAISON DES JEUNES AU CŒUR DES MONTAGNES

ATTENDU que la Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes a soumis une demande d'aide financière dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux associations de lacs, aux organismes et aux particuliers;

ATTENDU que l'organisme a fourni tous les documents requis et est conforme aux objectifs de la politique;

ATTENDU que les actions de l'organisme s'inscrivent dans les orientations de la politique famille-aînés de la Municipalité.

RÉSOLUTION 2024-03-071

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le paiement de la subvention prévue au budget de l'année 2024 au montant de 3 500.00 \$ à La Maison des Jeunes au Cœur des Montagnes de Saint-Élie-de-Caxton, le tout en conformité avec la politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux associations de lacs, aux organismes et aux particuliers pour l'année 2024. Le paiement sera effectué au cours du mois de mai 2024.

Adoptée

10.3 FABRIQUE DE SAINT-ÉLIE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FABRIQUE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-L'ALLIANCE

ATTENDU que la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Alliance, communauté Saint-Élie-de-Caxton, s'adresse au conseil municipal pour demander une aide financière pour aider à conserver et entretenir les joyaux patrimoniaux de notre Municipalité;

ATTENDU que des travaux doivent avoir lieu pour préserver ce site patrimonial au cœur du village;

RÉSOLUTION 2024-03-072

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par madame Emilie Maloney il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Alliance, communauté Saint-Élie-de-Caxton, au montant de 4 500.00 \$ pour aider à l'entretien de leurs bâtiments et infrastructures. Le montant sera payable en deux versements soit en juin et septembre 2024.

Adoptée

10.4 L'AUGUSTE THÉÂTRE NOËL DANS L'CAXTON

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : L'AUGUSTE THÉÂTRE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU que la Programme de soutien municipal s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux résidents permanents de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

ATTENDU que l'Auguste Théâtre Saint-Élie-de-Caxton désire produire la 4^{ième} édition du festival Noël dans l'Caxton à Saint-Élie-de-Caxton;

ATTENDU que l'Auguste Théâtre Saint-Élie-de-Caxton correspond aux critères d'admissibilité au Programme de soutien municipal;

ATTENDU que la demande de l'organisme présentée est complète et conforme.

RÉSOLUTION 2024-03-073

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par madame Lucie Hamelin il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise le versement d'un soutien financier de 2 000.00 \$ à l'Auguste Théâtre Saint-Élie-de-Caxton pour l'organisation de la 4^{ième} édition du festival Noël dans l'Caxton qui se tiendra à Saint-Élie-de-Caxton à l'été 2024. Ce montant sera payable au cours du mois de mai 2024.

Adoptée

10.5 L'ORPHÉON SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : L'ORPHEON DE SAINT-ELIE-DE-CAXTON

ATTENDU que L'Orphéon de Saint-Élie-de-Caxton a soumis une demande d'aide financière et logistique dans le cadre du Programme de soutien municipal;

ATTENDU que cet organisme offrira plusieurs activités dont : spectacles en avril et décembre 2024 à Saint-Élie-de-Caxton, nouvelle activité familiale et dansante qui se tiendra au sentier botanique le dimanche à raison de quatre fois durant l'été et une fin de semaine musicale pour ses choristes aux Berges du Lac Castor en avril 2024.

ATTENDU que le soutien de la Municipalité est essentiel pour la réalisation de ces activités;

ATTENDU que le soutien municipal comporte autant des aides monétaires que du soutien logistique aux événements et activités;

RÉSOLUTION 2024-03-074

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par madame Emilie Maloney il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER un soutien financier et logistique à L'Orphéon de Saint-Élie-de-Caxton pour un montant total de 1 000.00 \$. Ce montant sera payable au cours du mois de mai 2024.

Adoptée

10.6 ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC PLAISANT INC.

<u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC PLAISANT INC.</u>

ATTENDU que la Programme de soutien municipal s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux résidents permanents de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

ATTENDU que la subvention de soutien aux associations de lacs accorde un montant de 0.02\$ du 100\$ d'évaluation des propriétés riveraines jusqu'à un maximum de 3000\$;

ATTENDU que la Municipalité peut, en tout temps, réduire les montants accordés en fonction du budget municipal;

ATTENDU que l'Association des propriétaires riverains du Lac Plaisant Inc. répond au critère de représentation de 66% des résidents du lac;

ATTENDU que l'Association des propriétaires riverains du Lac Plaisant Inc. correspond aux critères d'admissibilité au Programme de soutien municipal;

ATTENDU que la demande de l'Association présentée est complète et conforme.

RÉSOLUTION 2024-03-075

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyée par madame Christiane Forcier il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise, en tenant compte du budget municipal, un montant de 2 000.00 \$ à l'Association des propriétaires riverains du Lac Plaisant Inc. pour l'année 2024. Le paiement sera effectué au cours du mois de juin 2024.

Adoptée

10.7 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SOURIS

<u>DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SOURIS INC.</u>

ATTENDU que la Programme de soutien municipal s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux résidents permanents de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

ATTENDU que la subvention de soutien aux associations de lacs accorde un montant de 0.02\$ du 100\$ d'évaluation des propriétés riveraines jusqu'à un maximum de 3000\$;

ATTENDU que la Municipalité peut, en tout temps, réduire les montants accordés en fonction du budget municipal;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du lac Souris inc. répond au critère de représentation de 66% des résidents du lac;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du lac Souris inc. correspond aux critères d'admissibilité au Programme de soutien municipal;

ATTENDU que la demande de l'Association présentée est complète et conforme.

RÉSOLUTION 2023-03-076

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise, en tenant compte du budget municipal, un montant de 2 000.00 \$ à l'Association des propriétaires du lac Souris inc. pour l'année 2024. Le paiement sera effectué au cours du mois de juin 2024.

Adoptée

10.8 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LONG

<u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE</u>: ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC LONG DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU que la Programme de soutien municipal s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux résidents permanents de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci:

ATTENDU que la subvention de soutien aux associations de lacs accorde un montant de 0.02\$ du 100\$ d'évaluation des propriétés riveraines jusqu'à un maximum de 3000\$;

ATTENDU que la Municipalité peut, en tout temps, réduire les montants accordés en fonction du budget municipal;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du Lac long de Saint-Élie-de-Caxton répond au critère de représentation de 66% des résidents du lac;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du Lac Long de Saint-Élie-de-Caxton correspond aux critères d'admissibilité au Programme de soutien municipal;

ATTENDU que la demande de l'Association présentée est complète et conforme.

RÉSOLUTION 2024-03-077

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par madame Christiane Forcier il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise, en tenant compte du budget municipal, un montant de 2 000.00 \$ à l'Association des propriétaires du Lac Long de Saint-Élie-de-Caxton pour l'année 2024. Le paiement sera effectué au cours du mois de juin 2024.

Adoptée

10.9 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BELL INC.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BELL INC.

ATTENDU que la Programme de soutien municipal s'adresse aux organismes, aux Associations de lac et aux résidents permanents de Saint-Élie-de-Caxton pour un soutien logistique ou financier, afin de reconnaître l'action menée dans le milieu par ceux-ci;

ATTENDU que la subvention de soutien aux associations de lacs accorde un montant de 0.02\$ du 100\$ d'évaluation des propriétés riveraines jusqu'à un maximum de 3000\$;

ATTENDU que la Municipalité peut, en tout temps, réduire les montants accordés en fonction du budget municipal;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du Lac Bell Inc. répond au critère de représentation de 66% des résidents du lac;

ATTENDU que l'Association des propriétaires du Lac Bell Inc. correspond aux critères d'admissibilité du Programme de soutien municipal;

ATTENDU que la demande de l'Association présentée est complète et conforme.

RÉSOLUTION 2024-03-078

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton autorise, en tenant compte du budget municipal, un montant de 1 258.00 \$ à l'Association des propriétaires du Lac Bell Inc. pour l'année 2024. Le paiement sera effectué au cours du mois de juin 2024.

Adoptée

11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

11.1 DISTRIBUTION ET PLANTATION DE JEUNES ARBRES DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE

DISTRIBUTION ET PLANTATION DE JEUNES ARBRES DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE

ATTENDU que l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice offre gratuitement des plants d'arbres.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pour projet de distribuer gratuitement des arbres aux citoyens au cours du mois de mai 2024, au Garage de la culture et de procéder à des plantations d'arbres sur les terrains de la municipalité.

ATTENDU que la Municipalité désire rencontrer les citoyens lors de la distribution d'arbres pour les informer sur les règlements municipaux concernant l'environnement et pour échanger sur l'importance de la forêt dans notre municipalité et notre région.

RÉSOLUTION 2024-03-079

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par madame Lucie Hamelin II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le dépôt d'un projet pour l'obtention de plants d'arbres à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

Adoptée

11.2 DÉROGATION MINEURE : 221, RUE LUCIEN

DÉROGATION MINEURE : 221, RUE LUCIEN

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 4 096 838 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au *règlement de zonage 2010-012* l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage en cour avant malgré les dispositions de l'article 7.7;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant en raison de l'espace disponible et de l'emplacement de l'installation septique;

CONSIDÉRANT que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins. Le voisin immédiat a également un garage vers la rue Lucien;

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme mentionnées dans la résolution 2024-02-02 de ce comité;

RÉSOLUTION 2024-03-080

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par monsieur Jean-François Marcouiller II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété au 221, rue Lucien pour permettre l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage en cour avant.

Adoptée

11.3 DÉROGATION MINEURE : 160, RUE DU PETIT LAC-ROSE

DÉROGATION MINEURE: 160, RUE DU PETIT LAC-ROSE

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 982 979 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au règlement de zonage 2010-012 un coefficient d'emprise au sol supérieur à celui indiqué dans la grille de spécifications malgré les dispositions de l'article 8.3 et l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage à une distance de 4,5 mètres de la ligne de

lot vers la rue du Petit-Lac-Rose et à une distance de 2 mètres de la ligne de lot vers la rue Juneau malgré les dispositions de l'article 7.9 exigeant une marge avant minimale de 6 mètres;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant en raison de l'espace disponible, de la bande riveraine et de l'emplacement de l'installation septique;

CONSIDÉRANT que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins:

CONSIDÉRANT que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme mentionnées dans la résolution 2024-02-03 de ce comité:

RÉSOLUTION 2024-03-081

Sur proposition de monsieur Jean-François Marcouiller appuyé par monsieur Francis Dupuis II est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété au 160, rue du Petit-Lac-Rose pour permettre un coefficient d'emprise au sol de 19,75% et pour permettre l'implantation d'un bâtiment secondaire de type garage dans les marges avant, conditionnellement à :

- Respecter une distance minimale de 4,5 mètres des lignes de lot adjacentes à la rue Juneau et à la rue du Petit-Lac-Rose afin de réduire l'impact visuel.

Adoptée

11.4 EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT POUR LA DURÉE D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT POUR LA DURÉE D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT le poste d'inspecteur(trice) en bâtiment et environnement vacant pour la durée d'un congé de maternité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des appels de candidatures;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande l'embauche d'une ressource conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

RÉSOLUTON 2024-03-082

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christiane Forcier II est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité procède à l'embauche de madame Karine Fortin, à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement, selon les conditions de la convention collective en vigueur à compter du 5 mars 2024 et ce, pour la durée du congé de maternité de l'employée en poste depuis octobre 2021.

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

Heure du conte

Il y aura l'heure du conte à la bibliothèque dimanche le 17 mars à 9h30 à l'extérieur avec Agapi Bourdeau-Kadianakis, d'enfant nature. Allez profiter du printemps avec vos enfants et petits-enfants.

Invitation aux citoyens

Les proches aidants de la MRC de Maskinongé organisent une rencontre de discussions. Vous prenez soin d'une personne de votre entourage ayant une incapacité temporaire ou permanente, peu importe son âge. Comment y arriver sans s'épuiser. Comment on peut faire autrement.

Cette rencontre aura lieu au Garage de la culture mercredi le 13 mars de 14h00 à 16h00. Aucune inscription n'est requise.

Murale sur le Garage de la culture

Nous avons présenté un projet pour refaire une murale sur le garage de la culture. La MRC nous a sélectionné pour refaire une œuvre sur les murs du garage au cours de l'été 2024. Il n'y a aucun frais pour la municipalité, la MRC assume les frais. Si vous connaissez des artistes intéressés à poser leur candidature, ils peuvent communiquer avec Jennifer Lambert à la MRC de Maskinongé.

Appel

Il est déjà le temps de penser à l'organisation des jeudis 5 à 7 pour la saison estivale 2024. Si vous êtes intéressés à présenter un spectacle pour cet été, je vous invite à déposer vos coordonnées, votre nom et style musical afin que nous puissions sélectionner une grande variété de spectacles.

Subvention

Nous avons obtenu une subvention de 9400 \$ du Ministère de l'emploi et développement du Canada pour changer les néons du centre communautaire. Nous installerons un éclairage plus éco-responsable et moins énergivore. Merci à M. Yves Perron, député de la circonscription de Berthier-Maskinongé.

Sondage

Nous allons publier un sondage afin de connaître l'opinion des parents au sujet du camp de jour. Nous étudions la possibilité d'offrir un camp de jour en collaboration avec le camp du Lac Vert de Saint-Mathieu-du-parc ou continuer le camp de jour à l'Ecole Villa-de-la-Jeunesse comme par les années passées.

Festival Arts Vivants

Nous sommes heureux de partager la bonne nouvelle. Le Festival Arts Vivants est finaliste des Prix excellence dans la catégorie Médiation culturelle et Rayonnement. Les prix seront remis à la fin du mois par Culture Mauricie. Nous souhaitons bonne chance à ce magnifique festival.

Domaine Ouellet

Tel que mentionné en début de réunion, il y aura un crédit de taxes pour les résidents du réseau saisonnier du Domaine Ouellet. Une lettre sera envoyée à tous les résidents concernés.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions a été accordée de 20h23 à 21h05.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Emilie Maloney propose de lever l'assemblée à 21h05	•
Charline Plante, mairesse	
Sandra Gérôme Directrice générale et greffière-trésorière	